Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260413-DELIB_2026_13-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire

Date de la convocation : 27 mars 2026

Présents :
Monsieur LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LELANDAIS Soizic, LAGUETTE Pascal, DELAUNEY Réjane, BEAUCHESNE Erwan, L'HERMITTE Christelle, ROBERT Frédéric, LENORMAND Clarisse, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

Secrétaire de Séance : Madame LELANDAIS Soizic

2026-13 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assurer la représentation de la Commune au sein des instances du SDE. Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au SDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants :
- Mr ATTORRESI Vincent **(délégué)**
- Mr LAGUETTE Pascal **(suppléant)**

Certifié exécutoire.
Certifié transmis en Préfecture le :

Le Maire,
M. Yannick LUCAS.

La Secrétaire de Séance,

Mme LELANDAIS Soizic